

Demande de dérogation

Les AVANTAGES

Un accompagnement personnalisé, basé sur une expertise fiable, délivré par des conseillers de la Chambre d'Agriculture.

- > Contact avec les différentes administrations
- > Conseiller spécialisé
- > Économie de temps

Vous souhaitez :

- > Obtenir votre document administratif

Demande de dérogation



DIAGNOSTIQUER

- Réalisation des plans
- Réalisation d'un argumentaire



DÉROULER

- Un rendez-vous en exploitation
- Réalisation du dossier au bureau



CONSEILS EN ENTREPRISE

La Chambre d'Agriculture vous accompagne

- Dossier prêt à signer et à déposer
- Réalisation de la déclaration I.C.P.E
- Suivi et soutien du dossier auprès de la DDETSPP et du CODERST

INFOS PRATIQUES

Lieu

Sur l'exploitation

Tarifs

650 € H.T.

Documents remis

Dossiers de dérogation à déposer
+ 1 à conserver

Délai

1 mois

Public

Éleveurs

VOTRE INTERLOCUTEUR



Maxime TAMINE

Conseiller

07 76 11 75 23

m.tamine@ardennes.chambagri.fr

